



Conseil intercommunal

p. a. François Mathey – Route de Grens 23 – 1275 Chésereux – 079 310 08 70 – f.mathey@sunrise.ch

Procès-verbal du Conseil Intercommunal de l'AIAB du 28 mars 2023 à 20h00, à Crassier, Salle du restaurant scolaire de l'établissement Elisabeth de Portes

Présidence : Monsieur François Mathey

Ordre du jour :

1. Appel/Assermentation et nominations statutaires.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal du Conseil Intercommunal du 13 septembre 2022.
4. Communications du Bureau.
5. Communications du Comité de direction (CODIR).
6. Préavis 01/2023 : exercices 2022 – Comptes de fonctionnement – Rapport de Gestion et Comptes
7. Préavis 02/2023 : Piscine intercommunale à Chésereux : Demande de crédit de CHF 82'162.80 destiné à régulariser le financement des réparations de la toiture de la piscine.
8. Préavis 03/2023 : Bâtiments scolaires CSBC – Demande de crédit de CHF 353'000.-- pour l'installation et la fourniture de l'affichage numérique frontal dans les classes.
9. Divers et propositions individuelles.

1. Appel/Assermentation

Délégués présents : 29
Délégués excusés : 2
Délégués absents : 1

Il est procédé à l'assermentation des membres délégués suivants : Mme Sabrina Perraudin et M. Laurent Smati.

Nous avons reçu la démission de Monsieur Boris Mury, Municipal à Borex.

Nous avons reçu la démission de Madame Sandra Perozzo, Municipale à Eysins, en raison de sa représentation au CODIR de l'AIAB, suite à la démission du Syndic. Monsieur François Mathey a fait son assermentation lors d'une séance du CODIR et a ensuite informé la préfecture. Le problème est que selon l'art. 14, al. 2, des statuts, les membres du CODIR doivent être élus avant d'être assermentés. Nous aurions dû convoquer une séance extraordinaire juste pour l'élire. La décision a été prise qu'elle pouvait siéger mais elle ne pouvait pas prendre la parole et qu'elle serait élue lors de cette séance. Le président fait voter l'assemblée et Madame Sandra Perozzo est élue à l'unanimité.

Madame Sandra Perozzo étant scrutatrice il faut nommer une nouvelle personne. Madame Chantal da Silva Marques, scrutatrice suppléante, se présente comme scrutatrice. Madame Leslie Götsch-Baumgartner se présente comme scrutatrice suppléante. Les deux sont élues par acclamation.

2. Adoption de l'ordre du jour

Le Président soumet l'ordre du jour à l'assemblée.

Monsieur Pierre Schaller se récusé au point no 7 en raison qu'il est entrepreneur dans cette affaire. Il est procédé au vote de la récusation et elle est acceptée avec une abstention.

Le vote a lieu à main levée et le conseil intercommunal accepte l'ordre du jour avec la récusation citée en titre à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal du Conseil Intercommunal du 28 mars 2023

Le Président soumet le procès-verbal à l'assemblée.

Le vote a lieu à main levée et le conseil intercommunal accepte ce procès-verbal avec deux abstentions.

4. Communications du Bureau

- Le président informe que nous avons dû relancer les membres des commissions afin de recevoir leurs rapports dans les temps. Il est à noter que parfois nous recevons les convocations pour les séances avec le CODIR au dernier moment. Il demande que les rapports arrivent plus rapidement afin que nous puissions les transmettre à qui de droit quelques jours avant les séances.
- **Monsieur Philippe Berlie** demande quel est le délai.
- **Monsieur François Mathey** lui répond que normalement ils doivent nous parvenir au plus tard le dimanche avant le conseil intercommunal.
- Pour les personnes qui avaient fait don de leurs jetons de présences pour une école en Afrique de l'Ouest, pour information durant les vacances de Pâques les toitures de trois classes vont être refaites. Les dons depuis le début de la législature correspondent à l'équivalent des toits de deux classes, soit 240 enfants auront un toit étanche au-dessus de leurs têtes. Les prochaines opérations seront les faux-plafond et des travaux de maçonnerie.

5. Communications du Comité de Direction (CODIR)

Monsieur Serge Melly pour sa part n'a pas de communications.

Monsieur Jean-Luc Vuagniaux annonce quelques travaux prévus à faire et dont les crédits seront votés ultérieurement par le conseil intercommunal. Les suivants sont les projets futurs concernant plus particulièrement la salle de gym no 1, côté Jura, datant de 1985. Il y a depuis quelques temps des infiltrations dans la façade côté Jura et il faut que nous la rénovions. La première estimation prend en compte toutes les façades et toutes les fenêtres du bâtiment et il est également prévu de faire un bilan énergétique. En 2017 nous avons déjà refait la toiture selon le préavis no 02/2017 de CHF 184'680.- avec des coûts finaux de CHF 148'831.50.-, dont une subvention de CHF 61'020.-. Après estimation, les travaux de rénovation seraient d'environ CHF 950'000.- (changement de la paroi vitrée et des fenêtres, assainissement des façades et changement de l'éclairage qui est actuellement en néon). Il est également prévu la pose d'une installation photovoltaïque sur le toit (environ 400-500 m²). Un préavis sera présenté prochainement.

Monsieur Harold Syfrig présente les résultats de l'étude énergétique de la piscine intercommunale demandée par le conseil intercommunal. Le CODIR vient de la recevoir et doit encore comprendre certaines données. On pourrait faire des améliorations avec la ventilation et l'installation de panneaux solaires afin d'arriver à 45-60% d'économie par an mais en contrepartie avec des dépenses entre CHF 400'000.- et 500'000.- pour l'installation. Ceci permettrait de faire un retour sur investissement mais il faut que l'on regarde ce que nous pouvons réaliser et à quel terme.

Monsieur Yvan Laurent annonce qu'il y a de nouveau des soucis avec les cunettes de la piscine. En juillet 2016 il a été constaté que le revêtement en résine des cunettes, récoltant l'eau de débordement sur le pourtour des bassins, se détachait et devait être refait sous garantie. La piscine avait été fermée durant 3 mois (expertises des dégâts, travaux de réparation et temps de séchage du nouveau revêtement). Aujourd'hui malheureusement, les travaux réalisés en 2016 à l'identique et sous garantie, n'ont pas tenu. Le problème, si nous ne faisons rien, le chlore va attaquer le béton et les dégâts seront encore plus étendus. Nous étudions actuellement ce problème afin de proposer un revêtement plus fiable pour assurer l'étanchéité des cunettes sur le long terme. Un préavis sera très certainement présenté à ce sujet.

6. Préavis 01/2023 : exercices 2022 – Comptes de fonctionnement – Rapport de Gestion et Comptes

Monsieur Philip Robinson donne lecture du rapport de la commission de gestion.

Monsieur Laurent Descombes désire une explication concernant le traitement du personnel qui prévoyait un 4.6 EPT et qui est au final de 6.2 EPT.

Monsieur Marc-Henri Berlie explique que quand quelqu'un est malade ou en vacances ils doivent d'office le remplacer. Un garde-bain qui était responsable est parti à la retraite et ils ont engagé son

remplacement 6 mois avant son départ afin qu'il puisse être formé correctement. Ils avaient prévu moins de personnel mais ce sont rendu compte que ce n'était pas possible.

Le préavis tel que présenté est accepté à l'unanimité.

7. Préavis 02/2023 : Piscine intercommunale à Chésereux : Demande de crédit de CHF 82'162.80 destiné à régulariser le financement des réparations de la toiture de la piscine

Monsieur Philippe Berlie donne lecture du rapport de la commission de gestion.

M. Wilfried Gruen demande si la facture de l'entreprise Schaller, prise en compte mais qui ne sera pas payée car offerte par l'entreprise, ne devrait pas être déduite du montant total du préavis.

M. Marc-Henri Berlie informe que sur un préavis nous devons demander le montant global car c'est celui-ci qui figure au bilan.

Le préavis tel que présenté est accepté à l'unanimité.

8. Préavis 03/2023 : Bâtiments scolaires CSBC – Demande de crédit de CHF 353'000.-- pour l'installation et la fourniture de l'affichage numérique frontal dans les classes

Monsieur Jean-Pierre Gachoud donne lecture du rapport de la commission de gestion et Monsieur Didier Zumbach donne lecture du rapport de la commission des travaux.

Monsieur Philippe Berlie demande si le câblage prévu est aux normes ECA.

Monsieur Didier Zumbach lui répond que la seule information qu'il a trouvé sur ce câblage sur Internet, c'est qu'il est dans le haut de gamme niveau incendie.

Monsieur Yves Schwartzentrub indique que l'ECA est venue voir sur place car on ne peut pas mettre le câblage que l'on veut.

Monsieur Jean-Luc Vuagniaux précise que l'ECA nous impose de créer des nouveaux chemins de câbles en nous obligeant de les construire le long des couloirs afin de pouvoir accéder ensuite aux classes. Tant le choix du câblage que son passage doivent répondre aux exigences des normes incendies.

Monsieur Laurent Smati constate que par rapport aux autres communes qui ont ces installations à faire, au vu du prix, on s'en sort bien et c'est une bonne nouvelle. Toutefois il est cité dans le rapport et selon le préavis, qu'un accord à part égal avait été conclu entre le canton et les communes. Il est également prévu qu'il soit révisé à chaque début de législature. De ce fait il se pose la question si une négociation est prévue du fait que le Canton nous rembourserait qu'un quart.

Monsieur Serge Melly lui répond qu'il est difficile de lui donner une réponse étant donné que les accords canton commune sont un vrai feuilleton. Il ne pense pas qu'il soit dans l'esprit des nouvelles autorités scolaires de revoir les accords du fait que la législature a déjà commencé. Dernièrement le Grand Conseil a accepté la demande de crédit de 48 millions, dont 36 millions sont pour la formation et les 12 millions restant pour l'achat des tablettes.

Monsieur Laurent Smati pense qu'en terme d'action et au vu du coût de ces installations, dont les communes ne pensaient pas avoir à dépenser autant, il faudrait faire remonter cette remarque au canton du fait qu'il ne respecte pas l'accord du 50/50. Il trouve que l'école numérique c'est important mais pour que ça marche le canton devrait dépenser plus.

Monsieur Serge Melly informe que le seul levier possible est d'intervenir auprès des députés afin d'essayer de modifier la situation mais à son avis la répartition des frais scolaires sont bloqués pour cette législature. De plus, les députés continuent sur la même lancée que l'ancienne législature tout en sachant qu'ils ont eu quelques avis des Syndicats.

Monsieur Jean-Luc Vuagniaux précise que l'esprit paritaire entre l'état et les communes pour le financement de ces équipements, qui avaient été évoqués et négociés, étaient seulement pour l'équipement électronique pas pour tout ce qui touche les raccordements.

Monsieur Laurent Smati trouve que les communes se font avoir avec cette obligation d'installer ces équipements numériques frontal car on ne nous a jamais communiqué le coût d'installation.

Monsieur Jean-Luc Vuagniaux précise que l'équipement fixe dans les bâtiments scolaires sont à la charge des communes. Il y a toujours eu des problématiques entre les frais que l'état prend en charge (ordinateurs, cahiers - usage normal) et celui des communes (frais inhérent aux bâtiments). Ceci est identique pour toutes les communes. Il craint que d'aller renégocier est un peu compliqué.

Monsieur Alexandre Legrain n'a pas tout à fait compris la marge de manœuvre des communes face à la demande du canton (nombre de classe à équiper et dans quel délai). Ce qui l'interroge c'est qu'on a une tendance à dire aux jeunes qu'ils sont trop souvent sur des écrans et on leur en met dans les classes. Il demande s'il faut vraiment en installer dans toutes les classes.

Monsieur Serge Melly répond que toutes les classes ne sont pas forcément équipées et notre chef de service a fait le tour avec un représentant de l'Etat qui a indiqué où il fallait en mettre.

Monsieur Jean-Luc Vuagniaux répond que ça lui fait plaisir qu'un jeune pose cette question. Les équiper c'est une chose mais l'utilisation en est une autre. Ils ne devraient pas être mis en service durant toute la journée mais bien entendu c'est l'enseignant qui décide.

Monsieur Yves Schwartzentrub précise que certains panneaux vont remplacer des rétroprojecteurs qui sont actuellement en fin de vie. Il faut voir cet écran comme une interactivité entre l'enseignant et les élèves et non comme une tablette.

Monsieur Serge Melly tient à préciser que le CODIR a étudié plusieurs scénarios. Le premier c'est de ne rien faire car nous n'avons pas eu assez d'indications du canton. Le deuxième d'équiper seulement une partie des classes soit les petits et ensuite les grands. A ce jour nous n'avons pas de délai précis mais nous savons que d'ici 2024/2025 les classes doivent être équipées. Au vu de l'utilisation des classes, il est préférable de le faire durant les vacances scolaires d'été de cette année. Mais aussi pendant que les entreprises ont encore le temps de le faire avant que toutes les communes non équipées fassent le pas.

Le préavis tel que présenté est accepté à l'unanimité.

9. Divers et propositions individuelles

Monsieur Philippe Berlie demande s'il est possible que le chef de service, Monsieur Yves Schwartzentrub, soit intégré dans les débats au lieu d'être au fond de la salle au vu de ses renseignements précieux.

Monsieur Serge Melly l'informe que nous ne pouvons pas l'intégrer dans notre assemblée délibérative vu qu'il n'est pas membre, mais au vu de ses précieux avis, dorénavant il viendra à côté des membres du CODIR afin de les épauler en cas de demandes complexes.

Monsieur Philip Robinson demande s'il est possible que le nouveau plan de dépense / investissement soit refait régulièrement afin qu'il soit à jour.

Monsieur Serge Melly l'informe que celui-ci peut être repris en tout temps et mis à jour. Il précise que c'est même une obligation de le faire.

Monsieur Jean-Luc Vuagniaux tient à préciser que celui-ci avait été fait sur des estimations à la louche et il est vrai que les prix réels ont bien augmentés.

Monsieur Marc-Henri Berlie tient juste à préciser que l'AIAB est une association donc ces plans se font au mois de juin.

Monsieur Denis Krebs demande si une étude énergétique globale a été pensée ou c'est seulement sur chaque bâtiment.

Monsieur Jean-Luc Vuagniaux lui précise qu'avec Monsieur Harold Syfrig, ils se sont posés la question s'il ne serait pas judicieux de faire une étude globale sur tous les bâtiments, mais ils ont préféré d'abord se pencher sur la piscine qui est un grand consommateur. Bien entendu il sera judicieux de faire une étude globale sur les bâtiments scolaires et salles de gym appartenant à l'AIAB avec possibilité d'installation de panneaux solaires. C'est envisagé sur la salle de gym car au vu de la rénovation à faire et les échafaudages qui seront sur place, il profite de le faire à ce moment-là.

Monsieur Serge Melly nous lit un extrait d'un article publié dans le 24Heures de lundi au sujet de l'installation et la fourniture de l'affichage numérique frontal dans les classes.

Monsieur François Mathey tient à remercier le CODIR pour les réponses fournies lors de cette séance qui a été très bien préparée.

Prochaine séance le mardi 20 juin 2023.

La séance est levée à 21h21.

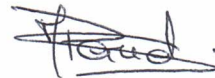
Le Président :



François Mathey



La Secrétaire :



Mélanie Pernet